[Buée]

2
FRC.1
5526
Case
FRC
15503

OBSTACLES

A MA CONVERSION

CONSTITUTIONNELLE.

Exposés confidemment aux Parisiens pour qu'ils daignent m'aider à les franchir.

Rarâ temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, et quæ sentias dicere licet.

Tacit. histor. lib 1. n. 1.

A PARIS,

De l'imprimerie de CRAPART, rue d'Enfer, près la Place Saint-Michel, nº. 129.

THE NEWBERRY LIBRARY

OBSTACLES

A MA CONVERSION

CONSTITUTIONNELLE,

Exposés confidemment aux Parisiens, pour qu'ils daignent m'aider à les franchir.

Oui, c'est à vous sages Parisiens, citoyens patriotes de la capitale du ci-devant empire François, c'est à vous que je m'adresse. Placés au sein des lumières, vous pouvez aisément m'éclairer; formés de bonne heure à l'urbanité et à la bienfaisance, vous consentirez volontiers à m'instruire; ce sera même pour vous, je l'espère, une jouissance, de me rendre service.

Je ne suis, il est vrai, qu'un pauvre citoyen passif; le privilège de l'activité, dont vous faites amplement

l'usage, m'est entièrement refusé. Seroit-ce une raison pour vous de me dédaigner ? Je n'en suis pas moins un homme, à ce que je pense ; et à ce titre seul, j'ai tout à espérer de ceux qui, comme vous, annoncent le sentiment de la plus ardente philantropie. Et puis, s'il est toujours agréable de faire des conquêtes, celles qu'on remporte par l'ascendant de la raison, ont, ce me semble, quelque chose de bien délicieux ; et je viens vous en offrir une à faire dans ma personne. Enfin tout corps cherche naturellement à s'agrandir et à se fortifier ; vos précieuses et utiles associations ne sauroient être trop nombreuses. Or en opérant ma conversion vous acquierrez un confrere, qui pourra à son tour, par la suite, vous en donner d'autres.

Venons donc au fait.

Je n'admire pas le nouvel état de choses, qu'on appelle la révolution. Je ne révère pas ce que vous adoptez comme Constitution Françoise ; par-tout où vous voyez de l'organisation, je ne vois que désorganisation ; ce qui vous paroît un arrangement merveilleux, me semble un désordre complet ; ce que vous adorez, je le méprise ; ce qui excite les transports de votre joie, me comble de tristesse ; et je n'ai qu'une parfaite indifférence pour ce qui semble être aujourd'hui votre seconde et peut-être votre première religion.

Voilà mon péché, mon péché d'habitude, mon péché capital, qui en traîne à sa suite bien d'autres. Il est très-grand sans doute ! J'ai lieu d'en juger ainsi, quand j'observe la conduite que vous tenez envers ceux

qui en sont coupables, ou dans qui vous le soupçonnez. Vous lancez contre eux une véritable excommunication en les excluant de vos sociétés; vous en soumettez plusieurs à une pénitence publique, en les fustigeant dans vos rues et vos carrefours : vous imposez à d'autres des jeûnes assez rigoureux pour les exposer à mourir de faim; ce péché est si odieux à vos regards, que ceux qui en portent la tache perdent, pour cela seul, tous les droits qu'ils avoient à votre amitié et à votre reconnoissance, fussent-ils vos enfans, vos freres, vos sœurs, vos bienfaiteurs. Or des hommes aussi éclairés, aussi justes, aussi humains que vous, proportionnent toujours les peines aux délits et n'ordonnent ou n'exécutent jamais de grandes rigueurs pour une faute légère. Je le répete donc, mon péché est grand.

Je ne suis pourtant pas tout-a-fait endurci; j'ai quelques desirs d'un retour à des sentimens plus heureux. Vous savez à merveille inspirer une première disposition à la conversion; je veux dire une sorte d'attrition, une improbation du péché par la crainte des désagrémens dont il est suivi. Mais ce n'est pas assez pour gagner le cœur : le mien est si perverti par la lecture des écrits que vous appellez aristocratiques ! Malgré cela, j'ai eu par-ci par-là quelques bons mouvemens; j'ai lu les ouvrages de vos bons écrivains; vous devez m'en savoir gré; pour un pécheur, tout écrit qui combat sa passion et qui lui prescrit des sacrifices est dégoûtant. Mais comme ils sont austéres, ces écrits! Ils ne donnent que des terreurs, ils n'annoncent que des châtimens, et puis leurs discussions ont je ne sais quoi

d'obscur et d'embarrassé : la morale n'y est pas uniforme, quelquesfois même leurs auteurs se gourmandent les uns les autres. Les brochures des aristocrates me font rire, celles de vos Messienrs me font peur; celles-là m'ont présenté le poison du vice dans des coupes bordées de fleurs, celles-ci m'en présentent le remède dans des vases humectés d'absynthe, de façon que je ne me sens pas encore le courage de prendre une résolution.

Je ne désespère point encore. Tous les moyens ne sont pas épuisés: je crois avoir trouvé celui qui pourra réussir ; c'est de vous faire connoître les obstacles qui s'opposent particulièrement à ma réforme, et de vous exposer les doutes qui m'agitent. Dans leurs écrits patriotiques, vos Messieurs parlent en général, et comme ils ne peuvent combattre, d'une manière bien directe, les dispositions personnelles de chacun de leurs lecteurs, parce qu'ils les ignorent, ils en est beaucoup qu'ils ne touchent que foiblement, ou point du tout ; au lieu que, si je vous dévoile, pour ainsi dire, mon esprit et mon cœur, vous serez bien plus à portée de connoître la plaie de mon ame, d'en sonder la profondeur et d'y appliquer le remède spécifique.

Je vais donc vous faire mes aveux, bien persuadé, que vous ne les recueillerez, que pour me tirer du malheureux état où je suis.

Ce que je vais écrire n'offrira pas aux lecteurs difficiles l'ordre qu'ils pourroient desirer ; mais je sais que vous n'y regardez pas de si près. D'ailleurs c'est ici un pécheur troublé qui va parler, et des convertisseurs cha-

ritables savent toujours lui pardonner le défaut de suite qu'ils apperçoivent dans ses idées et ses aveux.

PREMIER OBSTACLE

A MA CONVERSION CONSTITUTIONNELLE.

Il consiste dans je ne sais quelle difficulté que j'éprouve à donner ma confiance à ceux qui font la constitution dont vous espéréz la gloire et le bonheur de la France.

Leur assemblée est un spectacle vraiment étrange ; il y règne un tapage épouvantable. Dans ces momens de vacarme, qui sont très-fréquens, elle est plutôt une indécente cohue qu'une assemblée ; toutes les passions s'y montrent à découvert : langage analogue ; excepté les acteurs de cette pièce fatigante et trop longue et quelques spectateurs privilégiés, on n'y entre que par billets : il y a un parterre et des galleries ; c'est de-là, qu'à point nommé et à des signes convenus partent les applaudissemens ou les huées, les sifflets ou les claquemens de mains. Les acteurs sont payés à dix-huit livres par jour pour les moindres rôles ; les rôles intéressans et qui forment le grand jeu de la pièce sont très-lucratifs ; bon nombre de spectateurs gagnent vingt et quarante sous par jour, et les boute-en-train du tapage approbatif ou murmurateur reçoivent d'avantage, selon le degré de l'intelligence de chacun.

Plusieurs des législateurs (ainsi que vous les appel-

lez) se rendent au lieu de leurs séances comme bon leur semble ; leur argent est toujours gagné ; ils vont aux affaires de la nation quand leurs affaires personnelles, ou (ce qui est pour quelques-uns une affaire sérieuse) leurs parties de plaisir ne les en empêchent pas. Quand ils y sont, (remarquez que je ne parle ici que de plusieurs, mais en assez grand nombre, et non de tous) à moins qu'ils n'aient à parler, leur air leur maintien, tout, jusqu'à leur costume, annonceroit presque des polissons. Entendez parler les legislateurs qui siègent d'un certain côté, ils luttent ensemble d'esprit et souvent de sophismes. Celui-là est plus applaudi qui a mieux su amonceler des ténèbres, donner à l'erreur les apparences de la vérité et à l'iniquité la teinte de la justice. Pour les discussions sur les plus intérressantes questions, il y en a, ou il n'y en a pas, elles sont prolongées ou arrêtées tout court, autant qu'il est nécessaire pour la parade ou la réputation des parleurs, ou selon le bon ou le mauvais effet que s'en promettent les grands directeurs admis au sécret. Les déliberations, pour la plupart sont un vrai jeu à cul levé ou baissé et les destinées de la France sont sur le tapis. Les législateurs ont lâché sans discussion préalable ou après des disscusions mutilées une foule de décrets qui ont été pour beaucoup de citoyens cause de la perte de la vie, et pour un plus grand nombre encore cause de la perte de leur fortune et de leur existence civile : et cela en se grattant sur toutes les tailles, et curant leurs dents ; au sortir de la comédie ou de l'opéra, de leurs tables de jeu ou de chez les filles. Il est plusieurs séances de l'assemblée qui ont offert tout-

à-la fois aux observateurs réfléchis et ce que la scène tragique a de plus effrayant et ce que les tréteaux de la foire présentent de plus grotesque.

Or maintenant, sages Parisiens, qu'une assemblée pareille soit à vos yeux la plus auguste assemblée de l'univers, cela se peut : mais pour moi, je vous l'avouerai tout bonnement, j'ai bien de la peine à le penser, moi qui croirois qu'un homme n'a pas trop de toutes les lumières qu'il lui est possible d'acquérir, qu'il n'a pas trop de toute sa réflexion, de tout le sérieux de sa raison et de tout le calme des passions, pour concourir à la formation des loix qui doivent fixer le sort de vingt-quatre millions d'hommes ; moi qui croirois que quand le moment décisif de donner son suffrage est arrivé, un législateur devroit se sentir saisi d'une religieuse frayeur et se mettre à genoux, pour donner son avis, tant la fonction qu'il remplit alors me paroît sainte et redoutable !

Expliquez-moi donc, sages Parisiens, mais d'une manière claire et précise, comment on peut avoir confiance en des loix, contre la sagesse desquelles s'élevent des soupçons bien fondés, des loix faites avec la plus étrange légèreté, au centre de toutes les agitations et au milieu d'un vacarme, au sein duquel vous ne regleriez pas vos comptes ou même ceux de vos cuisinières.

IIe. OBSTACLE.

Vous admirez, sages Parisiens, ce que vous appellez la constitution Françoise. Vous vous extasiez à son

seul nom. Dans les temples, dans vos rues, du haut de vos fenêtres, dans vos camps, dans vos cabarets, vous, vos femmes et vos enfans l'avez jurée. Vous avez attesté le ciel et la terre, de la voix, des mains, des pieds, que vous la maintiendriez de tout votre pouvoir. La connoissiez-vous bien ? Elle n'étoit pas achevée; je doute même qu'il y en ait un seul parmi vous qui sache ce que c'est qu'une constitution. Plusieurs des décrets qui la composoient alors en sont maintenant retranchés. Quand vous prenez avec quelqu'un des engagemens réciproques, vous en faites dresser un acte; mais avant de signer cet acte, vous avez grand soin d'en faire la lecture et vous le méditez. S'il s'y trouve quelque clause que vous n'entendiez pas bien, vous vous la faites expliquer; vous voulez que tout y soit rédigé clairement. Voilà ce que vous faites pour un engagement dans lequel vous n'avez quelquefois que le plus modique intérêt. Apparemment que lorsqu'il est question d'une constitution qui interesse vingt-quatre millions d'hommes et qui fixe le sort de la génération présente toute entière et des générations futures, on ne doit pas y regarder si prés, et qu'on peut la jurer à l'aveugle ? Cela me paroît un peu fort, et je ne puis me résoudre à en faire autant, jusqu'à ce que vous m'ayez expliqué comment on peut admirer et sur-tout jurer de maintenir ce qu'on ne connoît pas.

IIIe OBSTACLE.

Cette constitution, à ce que je pense, n'est autre

chose que l'ensemble des loix fondamentales par lesquelles la France doit être gouvernée à l'avenir. J'ai entendu dire mille fois, cent fois au moins j'ai lu dans les écrits de vos Messieurs, que toute loi doit être l'expression de la volonté générale. Je ne disputerai pas ici sur ce principe, ce n'est pas mon objet ; je veux bien en supposer la vérité.

Or je vois que les loix qu'on vous donne, loin d'être l'expression de la volonté générale, ne sont pas même l'expression de la volonté de tous les membres de l'assemblée. La plupart d'entr'elles et sur-tout les plus importantes, sont diamétralement opposées à la volonté d'une grande partie de la nation assemblée dans les bailliages pour députer aux Etats généraux. Il est telle loi, qui n'a été que l'expression de la volonté de trois cens hommes, et peut-être moins ; il en est beaucoup, en faveur desquelles bon nombre de députés n'a voté que par crainte.

Me direz-vous que ces loix ont été applaudies par la suite ; que leurs faiseurs ont reçu des adresses d'adhésion et de soumission ; que souvent le lieu des séances de l'assemblée a été ouvert à des députations solemnelles, dont l'objet étoit de la féliciter sur ses travaux et de lui payer un tribut d'admiration ? Je pourrois dire à mon tour, que ces adresses ont paru plus que suspectes à bien du monde ; que plusieurs ont été fabriquées dans les bureaux même de l'assemblée ; que presque toutes ont été dictées sur les lieux par des affidés. D'ailleurs, les associations d'où partoient ces adresses étoient des cotteries qui chassoient de leur

sein tous les gens honnêtes et modérés. Je pourrois dire que ces députations n'ont été, pour la plupart, qu'une farce sérieuse, et que certain flagrant délit, à cet égard, a été bien prouvé (1). Mais je veux bien passer sur tout cela, et ne pas regarder comme manège et affaire de tripot ce qui en avoit si fort l'air; ce dont je ne puis douter, ce dont je suis témoin tous les jours, c'est qu'une foule de gens murmurent en secret de ces loix et qu'ils le feroient tout haut s'ils osoient.

En conséquence, avant tout propos de conversion, je demande que vous m'expliquiez comment je dois organiser mon esprit, pour qu'il trouve l'expression de la volonté générale dans des loix qu'une très-grande partie de la nation déteste, ou pour qu'il s'accommode de la contradiction que forme, avec le principe auquel vous applaudissez, le caractère bien connu des loix de votre constitution.

IVe. OBSTACLE.

Dans cette constitution qu'il faut, selon vous, ad-

(1) Les personnes, tant soit peu instruites des évènemens dont le récit pourroit enrichir le procès-verbal de l'assemblée nationale, savent que les prétendus députés de l'univers, qui sont venus offrir, dans le sein de cette assemblée, les hommages de leur admiration pour la constitution, n'étoient que des aventuriers de Paris, affublés au magasin de l'opéra, et qui ont reçu chacun 12 livres pour avoir joué le rôle d'ambassadeurs.

mirer et adopter, se trouvoit une partie appellée constitution civile du clergé. On dit que cette partie n'est plus que réglementaire, de constitutionnelle qu'elle étoit d'abord. Je ne sais pas jusqu'à quel point les choses ont changé a cet égard. Vous, sages Parisiens, vous l'avez jurée comme constitutionnelle ; mais cela vous est égal ; quelques centaines de sermens prêtés à l'aventure ne sont, à vos yeux, qu'une bagatelle. Moi, à qui cela n'est pas égal, je vais vous dire ce qui m'embarrasse sur ce point. J'ai besoin de faire une supposition pour donner plus de jour à ma pensée. J'espère que vous me pardonnerez quelques longueurs.

Je suppose donc, que la municipalité de Paris, qui a très-saintement acquis, sans bourse délier, pour 200 millions de biens volés au clergé, et qui toutefois est bien aise de ne les pas garder longtems, pour raison, vous propose d'acheter une maison dont elle desire ardemment la vente. Vingt-quatre architectes sont là pour examiner cette maison et en faire l'estimation. De ces vingt-quatre architectes il y en a vingt-trois qui la trouvent très-défectueuse, et qui assurent que ce seroit faire une mauvaise acquisition que de la prendre. Un seul de ces architectes la trouve bonne et la porte à un prix très-haut dans son estimation. Il y a plus : je suppose que ces vingt-trois architectes sont devenus odieux et perdent leur état pour avoir dit que la maison ne vaut rien, et que néanmoins ils persistent dans leur sentiment, et qu'au contraire, celui d'entr'eux qui soutient qu'elle est bonne est récompensé pour l'avoir dit. Dans cette supposition, y auroit-il quelqu'un

parmi vous qui achetât cette maison, et qui consentît à donner, pour l'avoir, la somme exorbitante à laquelle elle auroit été portée ? Je suis sûr que non. Il y auroit de la folie, diriez-vous, à croire plutôt au témoignage intéressé et suspect d'un seul architecte, qu'au témoignage de vingt-trois autres, dont le désintéressement est si marqué.

Maintenant un petit mot d'application.

Voilà l'assemblée nationale qui décrète la constitution du clergé, qu'elle appelle *civile*. Sur cent trente évêques de France, qui sont les juges naturels en cette partie, il en est cent vingt-six qui assurent qu'elle est inadmissible, comme étant attentatoire à la religion et attaquant le spirituel ; quatre évêques seulement disent qu'on peut l'adopter. Il y a plus, beaucoup d'ecclésiastiques, curés et autres, pensent et parlent comme les cent vingt-six évêques. Plusieurs ecclésiastiques, il est vrai, disent la même chose que les quatre évêques. Toujours il est vrai, qu'il n'y a pas un quart de tous les membres du clergé qui soit d'un avis favorable à cette constitution, et ils ont à leur tête le chef et le premier des pasteurs, le Pape, qui s'est expliqué comme eux de la manière la moins équivoque. Il y a plus encore et je puis pousser l'application jusqu'au bout. Tous ces ecclésiastiques, évêques et autres, qui rejettent ladite constitution, perdent leur état, en punition de leur sentiment et n'y persistent pas moins ; presque tous ceux qui l'adoptent gagnent à manifester cette opinion : ils y gagnent les évêchés et les cures, les chaires des collèges et les supério-

rités des maisons, en un mot, toutes les places que les autres perdent.

Je sais que beaucoup de messieurs les marchands et leurs garçons de boutique ; plus, messieurs les patissiers, traiteurs, menuisiers, tailleurs, etc. ; plus mesdames les poissardes, marchandes de vieux chapeaux, etc. ; plus, mesdemoiselles les couturières, ravaudeuses, etc. disent qu'il n'y a rien de contraire à la religion dans cette constitution civile du clergé A la vérité leur nombre est imposant ; mais je ne compte pas les suffrages, je les pèse. Toutes ces honorables personnes là ne répètent que ce qu'elles entendent dire ; elles ne connoissent pas plus la constitution civile du clergé que la religion, deux choses qu'il faudroit pourtant connoitre à fond, pour prononcer qu'il n'y a entr'elles aucune opposition ; trouvez bon que je respecte encore moins leur avis en ce point, que vous ne respecteriez celui d'un savetier, qui s'aviseroit de parler architecture.

En conséquence, puisqu'une des premières marques de ma conversion doit être d'adopter la constitution civile du clergé et de faire le serment de la maintenir, apprenez-moi comment j'arrangerai cela avec une règle du sens commun, que vous avez soin de suivre pour les plus minces objets temporels ? Cette règle dit : que, dans toute matière, on doit s'en rapporter au plus grand nombre des connoisseurs, et que dans le cas où les avis seroient assez partagés et assez respectables de part et d'autre pour qu'on ne pût raisonnablement se

décider, on doit rester dans le doute, et par conséquent ne pas admirer, encore moins faire serment.

Ve. OBSTACLE.

Les architectes de cette constitution civile du clergé annoncent de grandes vues, je le sais. C'est, disent-ils, de rappeller les beaux jours de la religion, et de lui rendre sa gloire primitive. On le répète après eux. Certes, s'il en est ainsi, on ne peut imaginer un but plus sage et plus relevé. Là-dessus je pourrois faire quelques petites observations.

Je pourrois dire, que plusieurs de ceux qui ont déclaré le plus hautement ce projet sublime, passent pour ne pas croire même en Dieu; que beaucoup d'autres, s'ils ont un *Credo*, n'en ont qu'un fort court et qui n'est pas tout à fait celui de Nicée ou de Constantinople. Je pourrois ajouter, que presque tous ne fréquentent guères les églises, et que quiconque s'avise de parler devant eux, même à l'assemblée, de la religion, ou de ses dogmes, et de ses pratiques, est comme assuré d'être accueilli par des ris moqueurs ou des huées indécentes. Des athées et des incrédules vouloir régénérer la religion! Véritablement cette idée-là m'a toujours paru plaisante. Trouver dans des hommes, tels que je viens de les désigner, toutes les ardeurs d'un zèle vraiment apostolique; c'est quelque chose de neuf.

Cependant, comme leurs opinions et leur conduite

personnelle ne prouvent pas clairement contre leurs opérations législatives, et pourroient n'y avoir pas influé (ce qui est un peu dur à croire) je les laisse donc pour ce qu'ils sont et je ne veux considérer que leur ouvrage.

Or, cette constitution civile du clergé faite, dit-on, pour régénérer la religion, je vois que les libertins y applaudissent; elle n'a pas de défenseurs plus zélés, que ceux qui ne vont ni à messe, ni à vêpres, qui abhorrent l'usage des sacremens et qui tournent la piété en ridicule. On les a vu, ces milliers de souteneurs de la constitution civile du clergé, on les a vus dans les églises où ils n'étoient entrés depuis long-tems; mais ç'a été pour faire tapage, hurler, blasphêmer; pour intimider, insulter et maltraiter ceux et celles qui ne vouloient pas de cette constitution si favorable à la religion. Il faut avouer que cet apostolat est un peu étrange dans ses moyens.

Il me semble à moi, que si cette constitution doit produire l'heureux effet qu'on annonce, tous les gens dont je viens de parler devroient écumer de rage et faire, pour empêcher son établissement, ce qu'ils font pour le favoriser. Si l'assemblée nationale portoit un décret qui méritât les applaudissemens des voleurs de grands chemins, ne diriez-vous pas tout de suite, qu'un tel décret a bien l'air d'être contraire au bon ordre et à la sûreté publique ?

En conséqueuce, apprenez-moi donc, je vous prie, comment je puis admirer et observer, comme favo-

rable à la religion, une constitution, dons les gens sans religion se montrent les plus ardens défenseurs.

V Ie. OBSTACLE.

Pour admirer toute cette constitution civile du clergé, il faut pouvoir admirer chacune de ses parties. Prenons-en quelque disposition particulière, celle, par exemple, qui statue que la nomination des évêques et des curés se fera par le peuple. Or, il résulte encore de-là un obstacle à ma conversion constitutionnelle.

Le principe sur lequel porte cette disposition, c'est qu'il convient que le peuple choisisse ceux qui doivent le gouverner. A l'appui de ce principe, on a dit que les choix des ministres de la religion, faits de cette manière, seroient meilleurs que ceux qui avoient lieu sous l'ancien régime.

Il convient, dit-on, que les peuples choisissent ceux qui doivent les gouverner. Je n'examine pas ici ce principe, que je pourrois nier; mais, en le supposant vrai, je demande si c'est le peuple du diocèse de Paris qui a élu M. Gobel pour en faire son évêque métropolitain? Cela n'est pas vrai. Mais, direz-vous, ce sont les électeurs nommés par le peuple du diocèse de Paris qui l'ont choisi; ainsi cela revient au même. Autre fausseté : il est faux, dis-je, que ce soit le peuple du diocèse de Paris qui ait nommé les électeurs. Dites que c'est la cinquantième partie au plus du peuple de ce diocèse, réunie en assemblées primaires, qui a nommé

mé ces électeurs, sans savoir même bien au juste s'ils auroient un évêque et des curés à choisir, et vous direz vrai.

Et encore quels sont ces électeurs? D'après le texte des décrets sur cette matière, on est apte à être nommé électeur, pourvu qu'on soit bâti comme le sont ordinairement les hommes, et qu'on paie tant. Il n'en faut guères davantage (1). Vous seriez ennemi déclaré de la religion à laquelle on veut donner des ministres, cela est égal; vous pouvez être électeur. Oh quel zèle pour la religion et pour le retour de sa beauté primitive dans ceux qui ont dressé de pareils décrets !

Mais enfin ces électeurs ont-ils bien choisi ? Sans doute ils devoient se piquer de faire de leur mieux : ils devoient faire le ballet neuf, comme on dit. Ne fût-ce que par politique, il étoit de leur intérêt, pour faire prendre la machine, de bien adresser. Et voilà que du premier coup, la plupart des électeurs dans les divers départemens n'ont pas même fait de choix, à proprement parler. Un choix, pour être sage, suppose, dans celui qui le fait, la connoissance des qualités du sujet auquel il donne sa voix, et l'exemption de toute impulsion étrangère. Je demande si les trois quarts des électeurs de Paris connoissoient bien M. Gobel; si ceux de Nismes (presque tous protestans) connoissoient M.

(1) Les décrets de l'assemblée nationale exigent, il est vrai, quelques autres qualités pour être électeur ; mais elles se réduisent à-peu-près à n'être ni voleur ni assassin public.

Dumouchel ; ceux de Blois, M. Gregoire, etc? En tout ceci, comme dans mille autres choses, qui tiennent à ce que vous appellez la révolution, ç'a été presque partout une affaire de tripot et d'intrigue.

Je n'aime pas à divulguer des anecdotes scandaleuses ; ainsi je me tairai sur bien des choses. Je vous dirai seulement : considérez attentivement la plupart des ecclésiastiques que le nouvel ordre de choses vous a donnés, et jugez. Il est tels évêques et tels curés nommés constitutionnellement, qui ne savent pas plus ce que c'est que la conduite d'un diocèse ou d'une paroisse, que je ne connois ce qui se passe dans le cabinet du grand Mogol. Voilà déjà l'évêque du Calvados décrété ! M. Claude Fauchet (ce nom rappelle à l'esprit plus d'une idée), l'un des enfans chéris, l'un des plus ardens apôtres de la constitution, décrété ! C'est, dit-on, parce que dans ses enfantemens oratoires, il s'est trouvé des superfétations de civisme. J'ai entendu dire que depuis il a été déchargé de toute accusation ; mais j'avoue que je n'ai pas grande foi à cette lessive.

Ne me dites pas, sages Parisiens, que le clergé de l'ancien régime ne valoit pas mieux. D'abord cela est très-faux en général. J'ajoute que vous n'avez pas droit de faire cette récrimination. Vos législateurs avoient annoncé que l'effet des opérations à ce sujet seroit un mieux sensible. Vos électeurs devoient nous le procurer. Je l'ai déja dit, c'étoit pour eux une affaire d'honneur.

Je demande donc, sages Parisiens, que vous m'appreniez comment je puis appercevoir l'aurore des beaux

jours de la primitive église, quand je vois parmi les électeurs des ministres de la religion, et parmi les élus, bien des gens que la primitive église eût rejetté de son sein, ou soumis à la pénitence publique.

VIIe OBSTACLE.

Un des points de cette grande constitution à laquelle vous voulez enchaîner tout le monde, c'est que personne ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, et par conséqnent pour les actions extérieures que ces opinions commandent. Aussi vous laissez en paix les Protestans, les Juifs, etc. Vous permettez aux Protestans de manifester extérieurement des opinions tout opposées aux vérités que professent les catholiques. Votre municipalité leur a même accordé une des églises de la capitale, après l'avoir arrachée au culte de l'église Romaine, auquel elle étoit d'abord consacrée.

Et je vois, d'un autre côté, que vous empêchez de toutes manières une grande partie de vos concitoyens de suivre, dans les pratiques de la religion, ce qu'ils appellent avec raison les anciens principes, des principes qui n'ont cessé d'être vrais à vos yeux que depuis quelques mois. Pour les forcer de se plier à ce qu'ils regardent à juste titre comme des nouveautés, vous vous êtes portés à des vexations, à des procédés infâmes et barbares. Qu'on s'explique devant vous là-dessus d'une maniere opposée à vos sentimens, on est assuré de rembourser des sottises et des reproches grossiers, pour ne rien dire de plus. Je vous avoue que je déteste une

partialité aussi odieuse, et que vous me semblez des parjures, en ne maintenant pas cette liberté religieuse que vous avez juré néanmoins de maintenir.

On dit, que ce sont vos révérendissimes évêques, vos vénérables curés et autres ecclésiatiques constitutionnels, qui sont les auteurs secrets de toutes ces indignes menées. Si j'avois à leur parler, je leur répéterois cette accusation, et je leur dirois ensuite : elle paroît assez fondée; car si vous n'avez pas été les causes cachées, les instigateurs secrets de ces horreurs, ce n'auroit dû être de votre part qu'un cri général d'indignation; vous auriez dû employer tout ce que vous aviez de talens et de crédit pour les empêcher; c'étoit là votre ministère. Si réellement vous les avez excitées ou fomentées, que prétendiez-vous par-là? Rapprocher de vous ceux qui s'en éloignent? Il faut que vous connoissiez bien peu les hommes, si vous ignorez que de pareils moyens ne font que les aigrir! Les églises, les tribunaux, la table sainte, sont déserts quand vous y paroissez? C'est à mon avis une preuve assez bonne que vos fauteurs, tous ces gens qui crient à la régénération de la religion n'en ont guères. Luttez de zèle (si vous en avez) avec le clergé expulsé; que vos partisans luttent de ferveur (s'ils soupçonnent toutefois ce que c'est) avec ceux et celles qui s'éloignent de vous; alors vous n'aurez point à rougir de votre solitude.

Mais je reviens à vous, sages Parisiens, et je me résume, pour vous faire connoître le septième obstacle qui arrête ma conversion. Si je me convertis, il faudra jurer le maintien de la constitution, et par conséquent

le maintien de la liberté religieuse. Comme je serai porté à exécuter mon serment, je soutiendrai, je favoriserai de tout mon pouvoir ceux que vous appellez non conformistes. Il faut que vous me disiez si cela vous convient; ou, s'il faut agir d'une manière opposée à son serment, comme vous faites, dites-moi comment j'arrangerai ma conscience pour cela.

VIIIe OBSTACLE.

La constitution est essentiellement liée à ce que vous appellez la révolution. Cette révolution tient très-étroitement à l'invention des assignats; de sorte que, pour être bon patriote, il me semble, qu'il faut admirer, comme sublime, cette invention des assignats. Et de fait, je me suis apperçu bien des fois qu'il n'étoit pas prudent de leur manquer de respect devant vous. Or c'est ce qui m'embarrasse.

Je sais que M. Honoré Mirabeau a dit que les assignats étoient la plus belle chose du monde; mais je sais aussi que plus d'un an auparavant il avoit dit et fait imprimer que c'étoit une invention meurtrière. L'assemblée nationale l'a fait grand homme : vous avez fait force processions à son tombeau : vous y avez apporté plus d'herbes qu'il ne s'en vend dans une semaine à la halle. Lui et tous les autres souteneurs de ces papiers ont assuré, qu'à leur seul aspect, l'or et l'argent paroîtroient. J'ai entendu dire à plusieurs de vous dans les rues : les assignats sont décrétés; la France est sauvée. Mais vos processions à Mirabeau et tous ces propos ne

prouvent pas l'utilité des assignats. D'un autre côté, M. Bergasse, M. l'abbé Maury et plusieurs autres se sont tués à vous dire que ces assignats ne valoient rien, qu'ils causeroient la disparution du numéraire et bien d'autres effets désastreux. On a répondu que Bergasse, l'abbé Maury et les autres étoient des aristocrates. Cette réfutation vous a paru suffisante, et en effet elle est de votre force. Quelques villes de commerce demandoient des assignats; un plus grand nombre les rejettoit, et l'assemblée nationale, qui accueille les pétitions de la municipalité du dernier des villages, quand il s'agit de vexer un prêtre inconstitutionnel, a repoussé celles de plus de vingt villes contre les assignats, et en a décrété l'émission. Certain *on dit*, porte que le succès des efforts faits par le déifié Mirabeau pour enlever le décret portant création d'assignats lui a valu 800,000 livres, et que d'autres personnages y ont assez joliment gagné leur vie. Je vois dans cette affaire bien des *oui*, bien des *non*, des contradictions, un air de tripot et de coups de main, de façon que je m'y perds.

J'en appelle donc à l'expérience; vous avez des assignats; des grands et des petits, des blancs et des rouges; vous avez des billets patriotiques, singes des assignats; vous avez des billets de sections engendrés dans le même esprit. Avez-vous des louis? Avez-vous au moins des écus? Du moins encore avez-vous de la monnoie? vous deviez avoir de tout cela. Non, vous avez quelques gros sols, quelques sols-cloches, quelques pièces de quinze et trente sols de fausse monnoie, et

encore comment les obtenez-vous? Et puis votre commerce ? Et puis les denrées ?

N'allez pas me dire, que ce sont les aristocrates qui accaparent l'argent. D'abord si cela est, c'est donc que le système des assignats favorise cet indigne manège ; et, en ce cas, les aristocrates, qui devoient si bien profiter de leur émission, étoient donc bien mal-adroits de parler contre ; car ce sont ceux que vous appellez aristocrates qui n'en vouloient pas.

Ensuite si les assignats devoient faire sortir l'argent (comme on le disoit pour vous faire mordre à l'hameçon) c'est parce que chacun devoit trouver son intérêt à le donner ; car personne ne lâche son argent que quand il trouve son avantage à le lâcher ; et en ce cas, les aristocrates seroient encore mal-adroits de garder le leur et de se procurer celui des autres.

L'or et l'argent ont entièrement disparu ! C'est donc que l'opération des assignats étoit de nature à produire cet effet. C'étoit à l'assemblée nationale à le prévoir ; on lui a épargné même à cet égard la peine de mettre en usage toute sa pénétration ; car on l'en a avertie. Pourquoi a-t-elle décrété une opération qui favorise les fripons ? Auroit-elle cru que ses décrets, et l'esprit qu'elle manifeste, étoient capables de rendre honnêtes gens tous les coquins de France ? L'idée seroit plaisante.

L'or et l'argent ont entièrement disparu ! On peut contrefaire les assignats, on les a contrefaits. Plusieurs fois les rues ont retenti de ces annonces : *Découverte de fabricateurs de faux assignats : décrets de l'assemblée*

nationale contre lesdits fabricateurs. La somme à laquelle ces assignats se montent surpasse peut-être la valeur de leur hypotheque ; et par-dessus le marché, cette hypothèque elle-même est un vol et un brigandage affreux, et vous êtes étonnés que l'or et l'argent aient disparu, l'or et l'argent qui seront toujours, et par-tout de l'or et de l'argent !

D'après tout cela je demande si pour être patriote à vos yeux, il faudra admirer les assignats ?

IXe. OBSTACLE.

Depuis qu'on parle d'une constitution qui doit faire de la France le pays le plus fortuné, il s'y est commis des horreurs qui font frissonner. Incendies, pillages, assassinats, émeutes populaires, révoltes parmi les troupes ; tels sont les évènemens funestes qui ont signalé presque tous les jours de ce que vous appellez l'ère de la liberté.

Je me suis apperçu que pour être agréable à vos yeux, sages Parisiens, il faut dire que ce sont les aristocrates qui sont les auteurs de ces horribles scènes ; sans quoi on s'expose soi-même à se voir houspiller comme aristocrate ; de-là nouvel embarras pour ma future conversion.

Car je vois, très-certainement, que ce sont ceux que vous nommez aristocrates, ou qu'on suspectoit de l'être, qui ont souffert de ces incendies, de ces meurtres, de ces pillages, et j'ai bien de la peine à croire que des

hommes aient été les auteurs des excès dont ils ont été les premières et souvent les seules victimes. Du moins avant la révolution ce n'étoit pas ainsi que les hommes agissoient, à moins d'être fous.

De plus, si ce sont les aristocrates qui ont été les moteurs, les instigateurs de ces incendies, brigandages, assassinats, émeutes populaires, en un mot de toutes ces horreurs qui font depuis plus de deux ans de la France un séjour de désolation et de mortelles inquiétudes, pourquoi n'a-t-on jamais vu punir aucun des assassins, des pillards, aucun de ces tapageurs et instrumens de révoltes, qui, dans l'hypothèse donnée, n'auroient été que les agens des aristocrates? Pourquoi, en remontant des effets jusqu'à leurs premières causes, n'en a-t'on jamais découvert aucun?

On devoit desirer de les découvrir.

On desiroit ardemment de les découvrir.

On pouvoit les découvrir.

On a pris les moyens les plus efficaces pour les découvrir.

On devoit desirer de les découvrir : car on les accusoit. L'accusation étoit grave : il convenoit de la justifier : la cause de la révolution y gagnoit tout.

On desiroit ardemment de les découvrir. Car on avoit établi par-tout l'inquisition la plus ombrageuse et la plus tortionnaire. On excitoit tous les délateurs, on les recompensoit.

On pouvoit les découvrir, et on a pris à cet effet

tous les moyens possibles. Car ils étoient en grand nombre et leurs agens plus nombreux encore. Un secret confié a tant de monde ne peut pas être long-tems caché : des millions de gardes bien ardens à servir l'inquiétude farouche des patriotes, des districts, des comités de recherches, ont arrêté des milliers de personnes sur de simples soupçons, souvent pour un oui pour un non, et les ont fait jetter dans les prisons qui en ont régorgé.

Nommez un seul coupable qui ait été légalement convaincu.

Vous avez claqué des mains quand on a assassiné Favras en cérémonie, et l'innocence de Favras n'est plus un problême.

Quand on a égorgé MM. de Flesselles, Delaunay, Foulon et Berthier, oh! nous devions avoir des preuves incontestables qu'ils étoient des traîtres. Où sont ces preuves ?

S'il faut, pour être constitutionnellement converti à vos yeux, mettre sur le dos des aristocrates les excès qui ont signalé la révolution, donnez moi vos preuves. Sans cela, ma conversion est manquée.

Xe. OBSTACLE.

Item. Pour être constitutionnellement converti, il me semble qu'il faut croire que la révolution fera le bonheur de la nation. Or, ici nouvel embarras.

Au commencement de l'année 1790, l'assemblée na-

tionale vous a dit dans une belle adresse : François, bientôt vous jouirez du fruit de votre ouvrage : vous touchez au bonheur. Quel soulagement vous a t-on procuré, tout calcul fait ? Je dis tout calcul fait ; et prenez-y garde ; afin de ne pas me chicaner dans votre réponse que j'attends.

Je ne vois que des gens sans ouvrage, que des citoyens qui ont perdu leur état et qui ne peuvent en trouver d'autre. Je ne vois dans les rues presque que des gens deguenillés. Sur cent personnes qui passent sous mes fenêtres dans un quart d'heure, il y en a quatre-vingt-dix qui n'ont pas sur le corps pour un écu vaillant. Il est une invention commode qui est venue bien à propos à votre secours : les Pantalons. Avec cela, une demi-chemise, un gillet et des sabots, voilà un citoyen habillé : c'est le costume du civisme : la toilette n'est pas longue.

Je crois vous l'avoir déja dit, je ne me contente pas de mots, il me faut du réel.

Vous me direz, peut-être : espérez. Ce n'est encore ici qu'un mot. Il me faut, à moi, du moins un fondement d'espérance. Les loix qu'on vous donne, dites-vous, doivent vous assurer le comble de la prospérité et des richesses. Hé bien, que ce qu'il doit y avoir de plus délicieux dans ce bonheur ne se fasse sentir que lorsque tout sera fait, j'y consens. Mais, du moins, il me semble, selon ma manière de voir actuellement aristocratique, que ces loix devant toutes y concourir, comme il y a déja long-tems qu'elles sont faites, pour la plupart, un

commencement de bonheur auroit déja dû se montrer, s'accroître progressivement, pour devenir enfin suprême ; à moins qu'il ne doive venir tout à la fois, brusquement et comme un champignon. C'est ce que vous me direz, en y ajoutant un petit mot de preuve.

XIe. OBSTACLE.

Item. Pour être constitutionnellement converti, je crois qu'il faut, en braillant beaucoup contre les abus de l'ancien régime, par rapport aux finances (il y en avoit) être persuadé, que dans le régime actuel elles sont sagement et sur-tout économiquement administrées. Or, ceci me coûte encore un peu.

Depuis le commencement des séances de l'assemblée nationale, on a, pour parler le langage du tems, on a chargé l'autel de la patrie de riches offrandes. On a porté bien de l'or et de l'argent à la monnoie ; on a pris les biens de l'église, et on a dépouillé ses temples de ce qu'ils avoient de plus précieux ; on a pris le quart patriotique ; on a diminué les pensions sur l'état avec une sorte de barbarie : d'un bout du royaume à l'autre, c'est un pressurage général, et le jeu du moulinet est le plus actif et le plus violent.

Où en sont vos finances ? Qu'est-ce que tout cela est devenu ? Quoi, en 1788 vous ne parliez que de faire rendre compte ! vous ne pouviez supporter l'idée seule de n'être pas admis à connoître l'état des affaires. Qu'on mette les finances entre les mains de la nation, disiez-

vous, et tout ira bien. Responsabilité ! responsabilité ! c'étoit-là le grand cri. Vous avez été bien tranquilles jusqu'ici ! apparemment que vous regardiez tous les députés, tous les membres de départemens, de districts, de municipalités et de sections comme des saints. Il est vrai que vous commencez à demander des comptes, mais ce n'est que depuis quelques jours ; et vous avez été jusqu'à présent patriotes révolutionnaires sans y voir clair. Moi, sans cela, j'aurai de la peine à l'etre, même pendant une minute.

Ce ne sont pas là, sages Parisiens, les seuls obstacles qui s'opposent à ma conversion constitutionnelle. Il en est encore bien d'autres, et même en si grand nombre, qu'il faudroit un volume pour vous les exposer. Je ne veux point en faire les frais quant à présent. J'attens vos premières réponses. Si vous m'en donnez de satisfaisantes, elles animeront ma confiance, et m'encourageront à vous proposer les autres.

Vous êtes éclairés, vous êtes pénétrans et subtils ; on ne vous dupe pas facilement. Relisez M. Prudhomme, feuilletez de nouveau M. Marat et le Père Duchêne, et le grand Journal du soir de la rue de Chartres, et le grand Journal universel dirigé, rédigé, digéré par M. Audouin, vous y trouverez des choses excellentes.

Au surplus, j'ai tort de vous donner des avis ; cela ne m'appartient pas. Mais sur-tout, je vous prie, des réponses satisfaisantes et qui ne prêtent à aucune replique, car j'ai la raison un peu fière. Que vos ré-

76

ponses soient justes et bien adaptées à mes difficultés. N'allez pas me nier les faits qu'j'ai articulés, ils sont tous incontestables ; n'allez pas me parler de carottes quand je vous parle de choux ; point de gambades, point de piroüettemens, et soyez cette fois à ce que vous ferez. Si, par malheur, il falloit laisser le sens commun de côté, je n'en serois plus. Vous pouvez être souverains, mais le bon sens est au-dessus de vous, et doit gouverner vos têtes, fussent-elles couronnées.

F I N.